



Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison

Rappelons quelques dates dont on ne se souvient pas toujours

1804 Le Code civil napoléonien efface les quelques dispositions prises en 1792 sur le droit au divorce et restaure l'incapacité civile des femmes mariées.

1881 Une femme mariée peut ouvrir un livret de caisse d'épargne sans l'autorisation de son mari

1907 les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire

1944 droits de vote pour les femmes

1946 disparitions du salaire féminin « à travail égal, salaire égal »

1965 possibilités d'ouvrir un compte bancaire en leur nom et à travailler sans le consentement de leur mari

1967 les femmes sont autorisées à entrer à la bourse de Paris et à spéculer

1975 La loi Veil autorise l'Interruption volontaire de grossesse etc.....

Le chemin fut long et il est encore ardu